

2016-11-14

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Namur qui s'est tenue le 14^e jour du mois de novembre de l'an deux mille seize à 19h30, à la salle du conseil située au 535, route 323, Namur formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gilbert Dardel et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1
Lorne Graham, conseiller #3
Steve Leggett, conseiller #5

Guy Gauthier, conseiller #2
Josée Dupuis, conseillère #6

Conseillères absentes : Marianne Labelle, conseillère #4

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2016-11-14-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 11 octobre 2016
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 20 octobre 2016
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Entente de couverture incendie d'une partie du territoire de la municipalité de Boileau pour l'année 2017
 - 6.2 Démission du directeur service incendie
 - 6.3 Adoption du discours du maire 2016
 - 6.4 Demande de passage Défi Gatineau-Mont-Tremblant
 - 6.5 Demande de don – Club Quad Petite-Nation
 - 6.6 Demande de don – Banque Alimentaire Petite Nation
 - 6.7 Calendriers des Séances 2017
 - 6.8 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
 - 6.9 Embauche d'un directeur incendie par intérim
 - 6.10 Annulation d'assuré additionnel – Carrefour Namurois
 - 6.11 Annulation d'assuré additionnel – Les Fêtes Namuroises
 - 6.12 Demande de don – Club de Gymnastique Pop-Gym
 - 6.13 Publicité journal Petite Nation – Vœux de Noël
 - 6.14 Entériner le choix du soumissionnaire pour la pulvérisation de la rue des Aulnes
 - 6.15 Affichage d'un poste de directeur pour le service incendie
 - 6.16 Tricentris – renouvellement de l'entente 2017-2022
 - 6.17 Tricentris – nomination d'un représentant - 2017
 - 6.18 Embauche d'un aide premier répondant
 - 6.19 Appui à la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours – Loi sur les ingénieurs du Québec
 - 6.20 Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement numéro 188 abrogeant le règlement 147 concernant la rémunération des élus
 - 6.21 Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro SQ-2006-001 concernant le stationnement
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 31 octobre 2016
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses

- 10.1 Ministre de la Culture et des Communications
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 11 octobre 2016

R2016-11-14-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 octobre 2016 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 20 octobre 2016

R2016-11-14-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 20 octobre 2016 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

Présence de six citoyens

- Monsieur François Gauthier dépose au conseil un rapport de conformité sur l'installation de ses réservoirs à essence
- Préoccupation concernant le plan d'urbanisme

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Entente de couverture incendie d'une partie du territoire de la municipalité de Boileau pour l'année 2017

ATTENDU que l'entente de couverture d'une partie de territoire de la municipalité de Boileau viendra à échéance le 31 décembre 2016;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de Boileau de signer cette nouvelle entente pour la durée d'une (1) année afin d'avoir une protection incendie sur son territoire;

ATTENDU que cette entente devra être signée avant le 31 décembre 2016 afin de se prévaloir de ses obligations;

ATTENDU que cette entente devra être révisée en entier en début d'année 2017 et doit être d'une durée de cinq (5) ans;

ATTENDU que la régie incendie prévoit signer cette nouvelle entente de cinq (5) ans avant le 30 juin 2017.

ATTENDU que la municipalité de Boileau est responsable de payer sa quote-part à la MRC de Papineau pour la sécurité incendie;

ATTENDU que la municipalité de Boileau est responsable de l'entretien des essais de performance et du suivi de leurs bornes sèches avec ou sans réservoir;

ATTENDU que les bornes sèches et/ou réservoirs doivent d'être accessibles 365 jours et utilisables par les pompiers et nos véhicules d'urgences;

ATTENDU que les réservoirs servant à la protection incendie doivent être toujours pleins et fonctionnels;

ATTENDU que le montant de 2016 était de 49 500.00\$ pour les trois partenaires et sera majoré de cinq (5) % pour l'année 2017, pour un nouveau montant de 51 975.00\$

ATTENDU que la facture de la municipalité de Namur s'élèvera au tiers du montant pour être de : 17 325.00\$

ATTENDU que la municipalité de Boileau versera sa quote-part en deux versements soit le 15 février et le 15 juin 2017;

Un premier versement de 8 825.00 \$

Un dernier versement de 8 500.00 \$

ATTENDU que ce montant n'est que le montant de base. Les interventions et les mesures d'urgence seront facturées selon le règlement de tarification de la régie incendie. La prévention sera facturée selon l'entente entre la Régie et la municipalité de Boileau.

ATTENDU qu'à défaut de payer leur quote-part, la municipalité de Boileau; ce montant dû portera intérêt à l'expiration de ce délai au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux.

R2016-11-14-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le conseil mandate madame la directrice générale, Cathy Viens et monsieur le maire, Gilbert Dardel à signer tous documents requis à cette entente.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Démission du directeur du Service de sécurité incendie

ATTENDU que le directeur du Service de sécurité incendie par intérim, monsieur Alexandre Beaulieu Hurteau a remis sa démission en date du 20 octobre 2016, effective le 1^{er} novembre 2016 ;

ATTENDU que monsieur Beaulieu-Hurteau désire demeurer pompier et premier répondant pour la municipalité de Namur et que ce dernier n'est pas fermé, à l'idée d'être sous-officier lors de l'embauche du nouveau directeur incendie ;

R2016-11-14-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le conseil municipal de Namur accepte la démission de monsieur Alexandre Beaulieu Hurteau en tant que directeur du Service de sécurité incendie

QUE ce dernier demeure à l'emploi de la municipalité de Namur en tant que pompier et premier répondant.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Adoption du "Discours du Maire"

ATTENDU qu'en vertu de l'article 955 du Code municipal (L.R.Q., C-27.1, a. 955), le maire fait rapport sur la situation financière de la municipalité :

MUNICIPALITÉ DE NAMUR

DISCOURS DU MAIRE 2016

Chers citoyennes et citoyens de Namur,

En vertu de l'article 955 du Code municipal, il est de mon devoir, en ma qualité de maire, de vous présenter un rapport sur la situation financière de la municipalité, des réalisations faites en 2016, ainsi que les orientations pour l'année 2017.

C'est toujours un immense honneur d'être votre représentant en tant que maire de la municipalité, et ce, depuis plusieurs années. J'ai le privilège d'être entouré, encore une fois, d'une équipe, fort dynamique.

Les derniers états financiers consolidés* (2015):

❖	Recettes	1 026 547 \$
❖	Dépenses	943 946 \$
❖	Excédents de l'exercice	82 601 \$
❖	Revenus d'investissement	(68 053 \$)
❖	Conciliation à des fins fiscales	77 269 \$
❖	Excédents de fonctionnements à des fins fiscales	91 817 \$

*Rapport financier préparé par la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc.

Estimation de l'exercice financier 2016

Pour l'année 2016, la municipalité dispose d'un budget de 1 050 050 \$. En date de la fin du mois d'octobre, les opérations se déroulaient sensiblement telles que prévues. À moins de dépenses soudaines et imprévisibles d'ici la fin de l'exercice, nous anticipons un résultat équilibré.

Réalisation de l'année 2016

- Réfection de la Côte à Favier et une partie de la rue de la Forge
- Acquisition d'un camion-citerne pour le département des incendies
- Achat d'un tracteur New Holland pour le département de la voirie
- Réfection de la rue des Peupliers

Tableau des contrats réalisés de plus de 25 000 \$ au 20 octobre 2016

➤	J-René Lafond inc.	Achat tracteur New Holland	44 206 \$
➤	Énergie Sonic	Achat de diésel	28 493 \$
➤	Municipalité St-Isidore	Achat camion-citerne	40 606 \$
➤	Ministre des Finances	Service Sûreté du Québec	38 615 \$
➤	Servitech	Évaluation	42 187 \$
➤	MRC Papineau	Quote-part et autres	47 334 \$
➤	Entreprises P. Blanc	Contrat déneigement et autres	69 257 \$
➤	Marceau Soucy	Frais d'avocat	33 344 \$
➤	Trudeau Excavation	Travaux divers	58 050 \$
➤	Uniroc	Travaux de réfection	233 181 \$

Rémunération des Élus en 2016

Comme exigé par la loi, voici les montants versés aux élus municipaux pour l'année 2016

	Salaire	Allocation dépenses	Salaire MRC	Alloc. dep
Maire	5 115.00 \$	2 555.16 \$	4 788.84\$	2 394.36\$
Conseiller	1 910.52 \$	954.36 \$		

Orientations générales pour 2017

Nos principales orientations pour l'année 2017 sont les suivantes :

- Réfection de la rue des Aulnes

Pour conclure chers citoyens et citoyennes, je vous invite à venir nous rencontrer lors des séances du conseil qui se tiennent à tous les deuxièmes lundis de chaque mois et à consulter notre nouveau site internet pour toutes informations pertinentes.

*Votre maire,
Gilbert Dardel*

R2016-11-14-06 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le discours du maire soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Demande de droit de passage - Défi Gatineau – Tremblant

ATTENDU qu'une demande de passage a été déposée par monsieur Camille Lévesque, agent de contrôle de la direction de la sécurité au Casino du Lac Leamy pour l'événement Défi Gatineau / Tremblant qui se tiendra les 3 et 4 juin 2017;

ATTENDU que l'équipe de cyclistes du Casino Lac Leamy/Mont Temblant devra passer sur les routes

traversant la municipalité de Namur;

R2016-11-14-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la municipalité de Namur accepte que l'événement Défi Gatineau / Tremblant circule sur les routes traversant la municipalité afin d'obtenir un permis d'événement spécial du Ministère du Transport Québec afin de faire cette activité de façon légale et sécuritaire.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Demande de contribution financière – Club Quad Petite-Nation

CONSIDÉRANT que le Club Quad Petite-Nation a déposé une demande de contribution financière pour l'année 2016-2017 pour contribuer à l'entretien et à l'amélioration des sentiers de VTT;

R2016-11-14-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la municipalité de Namur donne un montant de 50.00 \$ à Club Quad Petite-Nation.

Adoptée à l'unanimité

6.6 Demande de contribution financière – Banque alimentaire Petite-Nation

Ce point à l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'une résolution

6.7 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

R2016-11-14-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE les séances du conseil se tiennent à la salle du conseil municipal situé au 535, route 323, Namur, Québec

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, et qui débiteront à 19h30. Lors d'un jour férié, la réunion sera alors reportée au lendemain du jour férié soit le mardi :

9 janvier	13 février
13 mars	10 avril
8 mai	12 juin
10 juillet	14 août
11 septembre	10 octobre
13 novembre	11 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la Loi qui régit la municipalité

Adopté à l'unanimité

6.8 Fermeture du bureau pour la période des Fêtes 2016

R2016-11-14-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE le bureau soit fermé du 26 décembre au 2 janvier 2017 inclusivement;

QUE les dates de fermeture soient affichées aux deux (2) endroits désignés soit le bureau municipal et le bureau de poste.

Adopté à l'unanimité

6.9 Entériner l'embauche d'un directeur du Service de sécurité incendie par intérim

ATTENDU que le directeur du service de sécurité incendie a remis sa démission:

R2016-11-14-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE monsieur Jonathan Turpin soit et est embauché à titre de directeur du service de sécurité incendie par intérim de la municipalité de Namur, et ce, à partir du 8 novembre 2016, jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur de sécurité incendie;

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer un contrat de travail avec ledit candidat, lequel définira ses conditions de travail.

Adopté à l'unanimité

6.10 Annulation d'assuré additionnel – Carrefour de l'info

ATTENDU qu'il n'y a plus aucune activité de la part du Carrefour de l'info

R2016-11-14-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE le conseil de la municipalité de Namur demande l'annulation de l'assuré additionnel au nom du Carrefour de l'Info;

QUE le bâtiment ainsi que son contenu, situé au 529 route 323, demeure assuré.

Adopté à l'unanimité

6.11 Annulation d'assuré additionnel – Fêtes Namuroises

ATTENDU que les Fêtes Namuroises se produisent qu'à tous les trois (3) ans;

ATTENDU qu'aucune activité n'est prévue avant 2019

R2016-11-14-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le conseil de la municipalité de Namur demande l'annulation de l'assuré additionnel au nom des Fêtes Namuroises.

Adopté à l'unanimité

6.12 Demande de don – Club de Gymnastique Pop-Gym

Ce point à l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'une résolution

6.13 Publicité journal Petite Nation – Vœux de Noël

ATTENDU que le journal de la Petite Nation est présentement en préparation pour le cahier des Vœux du 21 décembre 2016 ;

ATTENDU que ce cahier permet une visibilité à la municipalité et offrir ces meilleurs vœux à ses citoyennes et citoyens ;

R2016-11-14-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la municipalité s'annonce dans ce cahier avec une publicité de 1/8 de page pour un montant de 180.00\$ plus taxes

Adoptée à l'unanimité

6.14 Entériner le choix du soumissionnaire pour la pulvérisation de la rue des Aulnes

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour la pulvérisation de la rue des Aulnes:

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| 1. Uniroc inc. : | Prix 5 650.00\$ / taxes en sus |
| 2. Excavation RB Gauthier inc. | Prix 6 800.00\$ / taxes en sus |
| 3. Asphalte Raymond inc. | Prix 6 412.00\$ / taxes en sus |

R2016-11-14-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE la soumission de Uniroc inc. soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

6.15 Affichage d'un poste de directeur pour le service incendie

ATTENDU que l'employé 13-0021 a remis sa démission comme directeur pour le service incendie au conseil de la municipalité de Namur;

R2016-11-14-16 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le conseil autorise la directrice générale à enclencher le processus en vue de l'embauche d'un directeur pour le service incendie à raison de 20 heures semaine;

QU'une offre d'emploi paraisse dans les journaux "La Petite Nation" et "Information du Nord"

Adoptée à l'unanimité

6.16 Tricentris – renouvellement de l'entente 2017 - 2022

CONSIDÉRANT que Tricentris a pour objet d'organiser des activités de gestion intégrée des déchets et de promouvoir la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT que Tricentris gère trois établissements de récupération et de conditionnement de matières recyclables pour le bénéfice de municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut consentir des subventions pour maintenir des organismes ayant pour but la protection de l'environnement et la conservation des ressources;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut confier à ces organismes l'organisation et la gestion d'activités relatives aux buts qu'ils poursuivent;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut signer des contrats de gré à gré avec des organismes publics, tel que stipulé par le 2^e alinéa de l'article 938 du Code municipal du Québec, et que Tricentris en est un;

EN CONSÉQUENCE,

R2016-11-14-17 Il est proposé par monsieur Lorne Graham

QUE la Municipalité s'engage à demeurer membre de Tricentris jusqu'au 14 avril 2022;

QUE la Municipalité s'engage à promouvoir la collective sélective sur son territoire;

QUE la Municipalité autorise exclusivement Tricentris à tirer les matières recyclables provenant de son territoire, entre autres le verre, le plastique, le métal et le papier-carton;

QUE la Municipalité s'engage à verser, et ce, jusqu'au 14 avril 2022, à partir de la date de la signature de l'entente, à Tricentris, une subvention non remboursable composée, selon le cas, des montants suivants :

- a) Une somme de 785.66\$ payable à Tricentris le 1^{er} mai 2017, représentant 71,5% de la subvention annuelle pour 2017, telle que définie à l'article 2.1 des règlements financiers de l'organisme;
- b) Une subvention annuelle d'une somme de 1 098.71\$, payable une fois par année, avant le 12 mars de chaque année, telle que définie à l'article 2.1 des règlements financiers de l'organisme;
- c) Une subvention exceptionnelle maximale de 2 891.35\$ payable à Tricentris, sur demande du conseil d'administration, à partir de 2018, et ce, pour toute la durée de l'entente telle que définie à l'article 2.2 des règlements financiers de l'organisme;

QUE les montants mentionnés ci-dessus aux paragraphes b) et c) sont indexés à chaque année selon la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les mois de décembre, sur une base mensuelle non désaisonnalisée pour la grande région de Montréal, tel qu'établi par Statistique Canada en janvier de chaque année ainsi qu'en fonction de la nouvelle population inscrite à la Gazette officielle;

QUE Tricentris s'engage à trier gratuitement les matières recyclables, soit le verre, le plastique, le métal, le papier et le carton, en provenance du territoire de la Municipalité membre et d'assurer leur mise en marché, le tout selon les modalités à être établies par Tricentris;

QUE l'entente entre en vigueur du 14 avril 2017 au 14 avril 2022;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente telle que soumise aux présentes;

Adopté à l'unanimité

6.17 Tricentris – nomination d'un représentant - 2017

CONSIDÉRANT que Tricentris a déposé une demande pour que la municipalité de Namur nomme par voie de résolution un représentant pour l'année 2017;

R2016-11-14-18 Il est proposé par monsieur Lorne Graham

QUE la municipalité de nomme monsieur Guy Gauthier comme représentant auprès de Tricentris

Adopté à l'unanimité

6.18 Embauche d'un aide premier répondant

ATTENDU que madame Jennyfer Molloy a déposé sa candidature au poste d'aide premier répondant;

ATTENDU que le service de sécurité incendie à un grand besoin de nouveaux premiers répondants afin de répondre à tous les appels;

R2016-11-14-19 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE madame Molloy assiste les premiers répondants en tant qu'observatrice pour le restant du mois de novembre afin qu'elle puisse évaluer ses réactions en cas de situation d'urgence;

QUE madame Jennyfer Molloy soit et est embauché officiellement à titre d'aide premier répondant du service de sécurité incendie de la municipalité de Namur, et ce, à partir du 1er décembre 2016;

QUE madame Molloy s'engage à suivre la formation de premier répondant dès que la formation sera disponible et à obtenir son permis de conduire de classe 4A dans les trois (3) mois suivant l'obtention de sa certification.

Adopté à l'unanimité

6.19 Appui à la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours – Loi sur les ingénieurs du Québec

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les ingénieurs du Québec* date de 1964 ;

CONSIDÉRANT que les dernières modifications concernant l'article deux (2) de ladite loi datent de 1973 ;

CONSIDÉRANT que le cout maximal de 3 000\$ relié aux travaux sur les voies publiques ou de réparation d'infrastructure, de l'alinéa a) de cet article deux (2) de la loi, ne tient pas compte de la valeur d'aujourd'hui par rapport à 1973 ;

CONSIDÉRANT que les couts, aujourd'hui, reliés à l'entretien régulier des infrastructures routières ou autres (réparations d'aqueduc ou d'égout, remplacements de ponceaux, etc.) sont la plupart du temps plus de 3 000\$ pour chaque travail effectué ;

CONSIDÉRANT que ces travaux d'entretien régulier, de réparation ou de remplacement d'équipements sont effectués dans la majorité des cas en régie interne par les municipalités, sans l'avis ou sans la surveillance d'un ingénieur, et ce, dans les règles de l'art ;

CONSIDÉRANT les couts supplémentaires reliés au service d'ingénierie pour les municipalités ;

R2016-11-14-20 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la municipalité de Namur appuie la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans sa demande au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les ingénieurs du Québec*, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui;

QUE la municipalité appuie la demande d'ajustement du cout maximal de 3 000\$ relié aux travaux sur les voies publiques ou de réparation d'infrastructure, de l'alinéa a) de cet article deux (2) de la loi, ne tient pas compte de la valeur d'aujourd'hui par rapport à 1973, pour avoir un cout maximal ajusté au montant de 25 000\$;

QUE la municipalité de Namur, aimerait également voir cette loi ajustée en fonction des travaux sur les voies publiques à exclure, tel que le rechargement et autres;

QUE la municipalité demande également l'appui de la MRC de Papineau dans la revendication auprès du gouvernement du Québec;

QUE la municipalité souhaiterait voir ladite résolution régionale acheminée au gouvernement du Québec, aux MRC du Québec et aux différentes associations telles que l'UMQ, l'ADMQ et la FQM.

Adopté à l'unanimité

6.20 Avis de motion – concernant le projet de règlement 188

R2016-11-14-21

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Martin Meilleur qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 188 – abrogeant le règlement 147 relatif à la rémunération des élus.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adopté à l'unanimité

6.21 Avis de motion – Relatif à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro SQ-2006-001 concernant le stationnement

R2016-11-14-22

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Martin Meilleur qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro SQ-2016-001 – modifiant le règlement numéro SQ-2006-001 concernant le stationnement.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adopté à l'unanimité

7 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois d'octobre 2016 totalisant un montant de 72 896.25\$.

R2016-11-14-23 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 72 896.25\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Cathy Viens, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

9 **Varia**

10 **Correspondances diverses**

10.1 Ministre de la Culture et des Communications

11 **Levée de la séance**

R2016-11-14-24 **Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

QUE la séance soit et est levée à 20h10

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel,
Maire

Cathy Viens, Directrice générale,
Secrétaire-trésorière